

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020**

L'an deux mille vingt, le 28 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 août, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Patrick ROUSSELET**, Maire.

**Présents :**

- **Mesdames** Annie ESPOSITO, Christine DOS SANTOS, Vanessa HERARD, Elisabeth PEYROUTET  
- **Messieurs** Frédéric LEBLANC, Mathieu PEYROUTET, Vincent BRASSAT-LAPEYRIERE, José CASANOVA, Bernard GERE, André PELECQ-ESCRABES, Michel PERPIGNAA, Fabien RAPATEL.

**Absents représentés :** Serge CHOURRE, Sébastien MAJESTE.

**Secrétaire de séance :** Vanessa HERARD

**Début de séance :** 20 h 45

**1) REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE OU D'UN AGENT CONTRACTUEL MOMENTANEMENT INDISPONIBLE ET RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Le statut de la Fonction Publique Territoriale permet de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible pour différents motifs.  
De même, la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement d'activité est possible.  
La municipalité décide de valider ces décisions.

**2) VALIDATION DU DEVIS DE TRANSPORT POUR LE CIRCUIT INTERIEUR SAINT-FAUST / ECOLE**

Le marché de transport pour le circuit intérieur Saint-Faust/Ecole est arrivé à échéance, après avoir été renouvelé une fois.  
Le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la CAPBP qui gère les transports du primaire aurait dû lancer une consultation pour le renouvellement de ce marché. Cela n'ayant pas été fait, nous nous trouvons dans l'obligation de procéder à un accord gré à gré avec la Société Peyrucq de façon à pouvoir assurer le ramassage des enfants de l'Ecole de la Commune. La Société Peyrucq a proposé de reconduire les tarifs de l'année scolaire 2019-2020. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cette proposition.  
Le conseil valide ce devis.

### **3) CREATION DES CONFERENCES DE LA CAPBP**

Le Conseil Communautaire vient de créer les différentes conférences de la CAPBP. Conformément aux dispositions, chacune de ces conférences sera composée exclusivement de conseillers communautaires et de conseillers municipaux des communes de la CAPBP, comportant un nombre maximum de 50 membres dont :

- 35 conseillers communautaires,
- et 15 conseillers municipaux.

Ces membres devront être désignés par une nouvelle délibération du conseil communautaire lors de sa prochaine séance. Ils seront choisis parmi les noms proposés par les communes. Il nous est donc demandé de transmettre les noms des conseillers candidats pour siéger dans ces conférences.

Monsieur le Maire, après avoir distribué le calendrier des conférences pour le 4<sup>ème</sup> trimestre rappelle que celles-ci se tiennent à 18h00 et durent environ 2 heures, que la participation est impérative, les candidats doivent s'engager dans la durée.

Deux noms seront proposés pour chaque conférence mais la participation sera limitée à un seul représentant :

#### ***Finance-Administration Générale***

Elisabeth PEYROUYTET, Patrick ROUSSELET

#### ***Développement économique – Attractivité – Tourisme – Numérique – Affaires européennes et internationales***

Michel PERPIGNAA, Vincent BRASSAT-LAPEYRIERE

#### ***Services à la population – Solidarités – Sport – Culture – Gens du voyage***

Annie ESPOSITO, Christine DOS SANTOS

#### ***Environnement – Energie – Déchets – Eau – Assainissement***

Frédéric LEBLANC, Vincent BRASSAT-LAPEYRIERE, Patrick ROUSSELET

#### ***Voirie – Mobilités – Grands travaux – Urbanisme – Habitat***

Bernard GERE, Mathieu PEYROUTET, Patrick ROUSSELET

### **4) COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

Cette commission se réunit en principe une fois par an afin de vérifier et d'actualiser les listes électorales avant un scrutin. Elle est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal qui n'a pas de délégation : Vanessa HERARD se propose et le conseil valide sa candidature à l'unanimité.
- Deux habitants de la commune seront désignés pour représenter le Tribunal Judiciaire d'une part et l'administration d'autre part ; ils seront nommés pour une durée de six ans parmi une liste proposée par le conseil. Le conseil décide de consulter les personnes pressenties avant de transmettre leurs noms.

### **5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

La commune doit désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant à cette commission qui comprend 43 membres. Elisabeth PEYROUTET et Patrick ROUSSELET se proposent.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

## 6) DIVERS

### *- Programme des projets communaux*

M. le Maire propose de reporter ce sujet et suggère qu'un premier travail se fasse au niveau des commissions concernées.

### *- Point sur les réunions des commissions*

Michel PERPIGNAA complète l'information faite par SMS dans la journée concernant la venue du fourgon connecté à Laroin et Saint-Faust, à partir du mois d'octobre.

Vincent rappelle la réunion avec les responsables des associations de la commune, lundi 31 août 2020 à 19h00, salle rencontre-famille.

### *- Point sur l'élagage*

L'association Graines des Champs a confirmé qu'il lui reste quelques acacias à couper chemin Courreyou. Elle doit aussi revenir pour le dégagement du chemin rural situé en amont.

L'association est intervenue lundi 24 août pour couper les deux cyprès qui surplombaient le préau et une classe de l'école. Jeudi 27 août ce sont les trois pins situés entre le cimetière et l'école qui ont été coupés. D'une part, deux étaient quasiment morts, d'autre part, ils présentaient un risque sanitaire majeur à cause des chenilles processionnaires qui ont investi l'école à plusieurs reprises et une menace de chute. Ce n'est pas de gaieté de cœur que ces arbres ont été abattus mais pour des raisons évidentes de sécurité pour les biens et surtout les occupants de l'école.

Pour compenser, des arbres seront plantés notamment sur le terrain près de l'école.

Un problème important concerne l'entretien préventif de la végétation le long des voies de circulation et des lignes électriques et téléphoniques. A chaque tempête on déplore des chutes d'arbre sur les routes ou les diverses lignes, occasionnant des coupures de courant et de téléphone. La perspective du déploiement de la fibre en aérien rend ce problème encore plus crucial. L'entretien de la végétation est de la responsabilité des propriétaires. Un courrier indiquant la marche à suivre sera distribué prochainement.

### *- Matériel pour l'école*

Les armoires pour le rangement du matériel individuel ont été livrées et montées. Une ou deux tables seront commandées pour être placées dans la cour de l'école.

Fin de séance : 23h00